

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon qui aura lieu le 11 juillet 2022 à 19 h 30, à la Mairie située au 750 rue principale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Avis de dérogation mineure

---

#### **PROPRIÉTÉ SITUÉE AU TERRAIN 33, RUE DE L'ÉRABLIÈRE, LOTS : 6 419 434**

La dérogation mineure autoriserait l'implantation d'un bâtiment principal à 4,5 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres tel que prescrit dans la grille RES III du règlement de zonage numéro 68.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 23<sup>ième</sup> jour de juin de l'an deux-mille-vingt-deux.



---

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 23 juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23<sup>ième</sup> jour de juin de l'an deux-mille-vingt-deux.



---

Francine Rainville, Directrice générale et greffière trésorière